



Objet : Préavis de grève à Santé publique France

Madame la Directrice Générale,

Le 28 janvier 2026, les Organisations Syndicales (OS) de Santé publique France (SpF) ont été informées par la Direction Générale de SpF (DG) d'un projet de restructuration de l'agence, décidé par le Premier Ministre le 15 janvier 2026 lors d'une réunion interministérielle. Ce projet comprend le transfert :

- des missions de l'Établissement Pharmaceutique (EP) et de la Réserve Sanitaire (RS) à la Direction Générale de la Santé (DGS),
- des campagnes de prévention aux ministères sociaux et à l'Assurance maladie,
- le lancement d'une réflexion en vue d'un rapprochement possible avec l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) concernant la surveillance « une seule santé ».

Les agents ont été informés le 29 janvier 2026 par la DG, tandis que les membres du conseil d'administration n'ont eu droit qu'à un simple courriel le vendredi 30 janvier 2026.

Ce projet, présenté par le gouvernement comme un « recentrage », s'apparente en réalité à une remise en cause des Agences sanitaires et en particulier de Santé publique France. Ce projet engage le démantèlement de l'agence nationale de Santé publique qui regroupe l'ensemble des fonctions essentielles dans le champ de la santé publique (surveillance, études, prévention, promotion de la santé, plaidoyer, appui aux politiques publiques, réponses aux crises et urgences sanitaires).

L'argumentaire du gouvernement est lapidaire et idéologique : « simplicité », « efficacité », « cohérence », sans jamais préciser pour qui et selon quel critère. Les calendriers et les contours de la réorganisation à venir sont imprécis, et nous découvrons chaque jour de nouvelles informations. Par exemple :

- Pourquoi commencer à réorganiser la prévention en retirant la mission de communication en santé à SpF sans attendre les résultats de la mission gouvernementale « prévention-santé » confié par le Premier Ministre au député Cyrille Isaac-Sibille ?
- En quoi mettre l'Établissements Pharmaceutiques et la Réserve Sanitaire sous l'autorité directe du DGS améliore le service rendu à la population et plus largement à la nation ?
- Pourquoi les instances de gouvernance de SpF (Conseil d'administration, Conseil Scientifique, Comité d'Ouverture et de Dialogue à la société, Comité d'Éthique et de Déontologie) sont-elles tenues entièrement à l'écart ?
- Pourquoi annoncer dans un premier temps un groupe de réflexion sur « une seule santé » pour ensuite annoncer une énième mission Igas ?

La CGT et la CFDT refusent tout projet de démantèlement de Santé publique France. Il serait impensable que la France se passe d'une telle agence qui a largement démontré son efficacité et la

qualité de ses travaux reconnues au niveau national, européen et international. Les agences de santé publique sont des structures essentielles pour mettre en place des politiques de santé fondées sur les connaissances scientifiques, visant à améliorer la santé de tous et toutes.

La CGT et la CFDT appellent les agents de Santé publique France à se mobiliser, y compris par la grève, pour refuser ces projets remettant en cause l'intégrité de l'Agence nationale de Santé publique.

La CGT et la CFDT déposent un préavis de grève sur la période du mardi 17 février 2026 à heure au vendredi 17 juillet 2026, minuit.

Le présent préavis vaut pour l'ensemble des personnels de l'agence, y compris pour les nuitées en amont et en aval des journées du 17 février 2026 et du 17 juillet 2026.

Veillez agréer Madame la Directrice Générale, nos salutations distinguées.

Paris, le 10 février 2026

SASS - IDF CFDT
14 avenue Duquesne
Pièce 0437
75350 PARIS 07 SP
Tél.: 06.67.85.56.84

CGT SMAST
Syndicat des Ministères des Affaires Sociales
et du Travail
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Secrétaire générale


Damien DURAND
Secrétaire Général
CFDT ministères sociaux
Tél.: 06.67.85.56.84

